

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2954

28 octobre 2015

### SOMMAIRE

3i International Services plc - Succursale Luxembourg .....	141783	Ivad S.à r.l. ....	141792
Adamed Finance Luxembourg S.à r.l. ....	141784	JCSS Arrow S.à r.l. ....	141769
Air Newco 2 S.C.A. ....	141784	Kamsa Luxco 1 S.à r.l. ....	141769
atHome Group S.A. ....	141784	Kepler Management S.A. ....	141769
Atlantic Iron S.à r.l. ....	141792	RIG Investments S.à r.l. S.P.F. ....	141777
B Medical Systems Luxembourg S.à r.l. ....	141755	Saxa S.A. ....	141780
Bureau d'études et d'architectures ABC ....	141784	Sax S.A. ....	141792
Dometic Luxembourg S.à r.l. ....	141755	SGBT Financing S.A. ....	141780
Exeter/GIC UK Property 2 S.à r.l. ....	141757	Sheen Asia Enterprise S.A. ....	141779
GMD Partners S.à r.l. ....	141785	Sider Invest S.A. ....	141778
ICAMAP Investments .....	141768	Soft Services Luxembourg S.à r.l. ....	141781
IK Investment Partners S.à r.l. ....	141768	STM Invest S.à r.l. ....	141770
Immobilière Campus S.à r.l. ....	141768	STM Invest S.à r.l. ....	141770
In-Situ S.A. ....	141768	Store Holding Luxembourg .....	141771
Inter-Commerce-Financing-Holding S.A. ....	141770	Subtone Investments S.à r.l. ....	141768
International Company of Services S.à r.l. ....	141767	Sweeper Selector S.à r.l. ....	141781
International Fine Foods S.A. ....	141767	Swenen Achitecture & Design S.à r.l. ....	141784
International Fine Foods S.à r.l. ....	141767	TAM INVESTMENTS Luxembourg S.A. ....	141778
International Holdings and Investments S.A., société de gestion de patrimoine familial ...	141770	TAM INVESTMENTS Luxembourg S.A. ....	141778
Interworld Investments S.A. ....	141767	TEIF Luxembourg S.à r.l. ....	141777
Investimmo International S.A. ....	141776	Tengizchevroil Finance Company S.à r.l. ....	141777
IRACO, Comptoir d'Importations, Représen- tations et Agences .....	141776	TMC Lux Holdings S.à r.l. ....	141746
ISTC S.A. ....	141777	Tyrol Crystal Assets SPF .....	141771
Ivad S.à r.l. ....	141777	Uerda S.à r.l. ....	141783
		UFG Vending Investments S.à r.l. ....	141767

**TMC Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 199.822.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of August.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

TMC SCOTTISH PRIVATE LIMITED, a private limited company incorporated under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland, EH3 9WJ, United Kingdom, registered with the Companies House register, under number SC512902,

here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature *in varietur* by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is “TMC Lux Holdings S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise, including in the capacity as unlimited general partner of a partnership. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at fourteen thousand British Pounds (GBP 14,000), represented by fourteen thousand (14,000) shares in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

**III. Management - Representation****Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

**8.1. Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

**8.2. Procedure**

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, if the Board consists of class A managers and class B managers, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholders

### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

#### **Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the

Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2015.

#### *Subscription and payment*

TMC SCOTTISH PRIVATE LIMITED, represented as stated above, subscribes for fourteen thousand (14,000) shares in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of fourteen thousand British Pounds (GBP 14,000).

The amount of fourteen thousand British Pounds (GBP 14,000) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

#### *Resolutions of the shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

##### *Class A managers:*

MARTIN MCKAY LINDSAY, born on 29 June 1964, in Champaign, USA and residing professionally at 1400 Toastmaster Drive, Elgin, 60120 Illinois, USA; and

AGUSTIN ZUFIA, born on 2 May 1967, in Bilbao, Spain and residing professionally at Astintze 2 Bajo, 48160 Derio, Spain.

##### *Class B managers:*

AGNES CSORGO, born on 27 July 1978 in Hatvan, Hungary and residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

OLIVIER RICHAUD, born on 25 December 1979 in Marseille, France and residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Junglinster, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente-et-unième jour d'août,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

##### A COMPARU:

TMC SCOTTISH PRIVATE LIMITED, une société constituée en vertu des lois d'Ecosse, dont le siège social se situe au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, Ecosse, EH3 9WJ, Royaume-Uni, inscrite au Registre des Sociétés sous le numéro SC512902,

représentée par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "TMC Lux Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise, y compris en qualité d'associé commandité d'une société en commandite. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quatorze mille livres sterling (GBP 14.000), représenté par quatorze mille (14.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, si le Conseil se compose de gérants de classe A et de gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à un gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.



#### IV. Associés

##### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

###### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

##### Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

#### **Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intermédiaire.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

TMC SCOTTISH PRIVATE LIMITED, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatorze mille (14.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de quatorze mille livres sterling (GBP 14.000).

Le montant de quatorze mille livres sterling (GBP 14.000) est à la disposition de la Société et preuve de ce montant a été donnée au notaire instrumentant.

141755

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

*Résolutions de l'associé*

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

*Gérants de Classe A:*

MARTIN MCKAY LINDSAY, né le 29 juin 1964 à Champaign, USA et de résidence professionnelle au 1400 Toastmaster Drive, Elgin, 60120 Illinois, USA; et

AGUSTIN ZUFIA, né le 2 mai 1967 à Bilbao, Espagne et de résidence professionnelle à Astintze 2 Bajo, 48160 Derio, Espagne.

*Gérants de Classe B:*

AGNES CSORGO, née le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie, de résidence professionnelle au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

OLIVIER RICHAUD, né le 25 décembre 1979 à Marseille, France, de résidence professionnelle au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7461. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151170/515.

(150165726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

**B Medical Systems Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Dometic Luxembourg S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9809 Hosingen, 17, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 166.303.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of September,

Before us, Maître Danielle Kolbach, notary residing in Rédange sur Attert, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, who will be the depository of the present deed.

**THERE APPEARED:**

Dometic Holding S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, Op der Hei, L-9809 Hosingen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 94.593 (the Sole Shareholder),

in its capacity as sole shareholder of Dometic Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, Op der Hei, L-9809 Hosingen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.303 and having a share capital of EUR 12.500 (the Company).

The Company has been incorporated on December 22, 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Asso-

ciations, number 578 of March 5, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

The Sole Shareholder is represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the corporate units in the capital of the Company;

II. the Sole Shareholder has taken the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into B Medical Systems Luxembourg S.à r.l. and to subsequently amend article 1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the private limited liability company is “B Medical Systems Luxembourg S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).”

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le premier jour de septembre,

Pardevant Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Rédange-sur Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Dometic Holding S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 17, Op der Hei, L-9809 Hosingen, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.593 (l'Associé Unique),

agissant en sa qualité d'associé unique de Dometic Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 17, Op der Hei, L-9809 Hosingen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.303 et disposant d'un capital social de EUR 12.500 (la Société).

La Société a été constituée le 22 décembre 2011 suivant un acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 578 du 5 mars 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique est représenté par Régis Galiotto, clerk de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales du capital social de la Société;

II. L'Associé Unique a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en B Medical Systems Luxembourg S.à r.l. et de modifier subséquemment l'article 1 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société à responsabilité limitée est «B Medical Systems Luxembourg S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 9 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/28735. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152061/94.

(150166999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

**Exeter/GIC UK Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.837.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth of August.

Before Us Me Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B198280,

here represented by Mr Gianpiero SADDI, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg.

The said power of attorney, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

**1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Exeter/GIC UK Property 2 S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, except by way of public offering, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## 5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one British Pounds (GBP 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager (s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law and the availability of funds determined by the Board of Managers or the Sole Manager on the basis of relevant interim accounts.

## 6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

## 7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred, other than by reason of death, to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in a general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters (3/4) of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

## 8. Management.

8.1 The Company will be managed by one (1) or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one (1) Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one (1) Manager, they will be divided into class A managers ("Class A Managers") and class B managers ("Class B Managers"), whereby the Class B Managers shall at all times be tax resident in Luxembourg. The Class A Managers and the Class B Managers will collectively constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

**9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one (1) Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

**10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one (1) Manager, the joint signature of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager;

10.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

**11. Agent of the managers.** The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one (1) or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

## **12. Board meetings.**

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorised representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two (2) Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers, and at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority, with at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager voting in favour.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference calls, video conference or similar forms of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of Managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

## **13. Shareholders' resolutions.**

13.1 Each Shareholder shall have one (1) vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters (3/4) of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting applies mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

## **14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on 1 January and ends on the 31 December of each year.



14.2 If at the time the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law on the first Thursday of May and if such day is a public holiday on the next following business day.

#### **15. Distribution rights on shares.**

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five (5) per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

**16. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one (1) Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

#### **17. Interpretation and Luxembourg law.**

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

#### *Subscription and payment*

The Articles thus having been established, the shares have all been subscribed by Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l., named previously and represented as said before.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31<sup>st</sup> of December 2015.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1400.

#### *General meeting of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. The following person is appointed Class A Manager of the Company, for an indefinite duration:
  - Exeter Europe, LP., a limited partnership governed by the laws of Delaware (USA) with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, and registered with the Delaware Secretary of State under

the number 5610898, acting through its general partner Exeter Europe GP, LLC, a limited liability company governed by the laws of Delaware (USA) with registered office at 140 West Germantown Pike, Suite 150, Plymouth Meeting, Pennsylvania 19462, USA, and registered with the Delaware Secretary of State under the number 5610896.

3. The following persons are appointed Class B Managers of the Company, for an indefinite duration:

- Mr. Julien Pierre, born on 22 January 1984 in Libramont-Chevigny, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mrs. Catherine Baudhuin, born on 31 October 1963 in Brussels, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq août.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée (private limited liability company) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B198280,

ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

La procuration signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**1. Forme sociale et dénomination.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Exeter/GIC UK Property 2 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 à toute autre localité de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance;

ou

2.2.2 en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise conformément à ces Statuts - y compris l'article 13.4 - et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg en vigueur, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

**3. Objets.** Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient à ce moment un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, par offre, par acquisition, par échange ou par autre procédé) l'ensemble ou une partie des actions, parts sociales, obligations, actions

préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et d'en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce et d'acquérir, soutenir ou reprendre l'ensemble ou une partie de l'activité, des biens et / ou des dettes de toute personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et d'accorder dans tout cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent tel que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, sauf par voie d'offre publique, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou autre, convertibles ou non, en relation ou non avec l'ensemble ou avec une partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non appelé et d'acquérir, de racheter, de convertir et de rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir un intérêt, de fusionner, d'entreprendre une consolidation et encore de conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les bénéfices, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, tout employé de la Société;

3.6 de se porter garante ou de conclure un contrat d'indemnités ou de sûretés, et d'accorder une sûreté en vue de l'exécution d'obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Holding") qui est à cet instant un membre ou a, de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat), avec ou sans que la Société reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou sûreté, cautionnement ou charge pesant sur l'ensemble ou sur une partie des biens, des propriétés, des actifs (présents ou futurs) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend toute obligation, sous quelque forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être autrement tenu responsable de toutes dettes ou obligations financières d'une autre personne;

3.7 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, de donner à bail, d'échanger, de donner en location ou de disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou de l'ensemble ou d'une partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris des parts sociales/actions, des obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libérés, de toute personne, que celle-ci ait ou non (en entier ou en partie) les mêmes objets sociaux que ceux de la Société; de détenir des parts sociales/actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; d'améliorer, de gérer, de développer, de céder, d'échanger, de donner à bail, de mettre en gage, de disposer ou d'accorder des droits d'option, de tirer parti ou toute autre action en rapport avec l'ensemble ou avec une partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, agent, cocontractant, trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre réglementation avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tous ou d'une partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne participera pas à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans ayant obtenu une telle autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un livres sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel sera versé toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant

à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas obligatoirement, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales comme prévu dans la Loi de 1915 et sous réserve de la disponibilité des fonds déterminés par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique sur la base de comptes intermédiaires pertinentes.

## **6. Indivisibilité des parts sociales.**

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, de dividende et d'autres droits de paiement.

## **7. Cession de parts sociales.**

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles à d'autres personnes que les Associés à moins qu'un Associé décède ou que les Associés détenant au moins trois quarts (3/4) des Parts Sociales n'aient accepté la cession durant une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas transférables à d'autres personnes que les Associés pour raison de décès sauf si les Associés détenant trois quarts (3/4) des Parts Sociales détenues par les survivants ont acceptés la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est assujettie aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

## **8. Administration.**

8.1 La Société sera administrée par un (1) ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si à un moment donné la Société est administrée par un (1) Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si de temps en temps la Société est administrée par plus qu'un (1) Gérant, ils seront divisés en gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B"), et les Gérants de Catégorie B doivent à tout moment être résidents fiscaux au Luxembourg. Les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B ensemble constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

**9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un (1) seul Gérant, et à tout moment le Conseil de Gérance, aura tout pouvoir d'entreprendre toute action nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées, par la Loi Luxembourgeoise ou par les présents Statuts, aux Associés.

**10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée auprès de tiers par:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, la seule signature du Gérant Unique;

10.2 en cas de pluralité de Gérants, la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B;

10.3 la seule signature de toute personne à qui un tel pouvoir aurait été délégué conformément à l'article 11.

**11. Mandataire des gérants.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, pourra déléguer n'importe lequel de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires, ainsi que la rémunération (le cas échéant), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

## **12. Réunions du conseil de gérance.**

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se conformer à toutes les conditions de convocation préalable et à toutes les formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et uniquement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, pour délibérer, pour voter et pour accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant au quorum requis) au moins deux (2) Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne, ou participent en personne dans une Réunion du Conseil tenue conformément à l'article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Gérants, et au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, est présent ou représenté. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple, avec au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B votant en faveur.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tout autre équipement de communication à condition que toute personne participant à une telle réunion ait la capacité d'entendre et de se faire entendre tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est présumée être présente à cette réunion et devra être comptée dans le quorum et devra être autorisée à participer aux votes. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires traitées de cette manière par les Gérants sont, pour l'application de ces Statuts, considérées comme valablement et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, bien que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis pour constituer un quorum.

12.6 Des résolutions prises par écrit, signées par tous les Gérants (ou par rapport à un Gérant, son Représentant de Gérant), sont aussi valables et valides comme si elles avaient été adoptées lors d'une Réunion du Conseil valablement convoquée et tenue. Une telle approbation peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents de la même forme signées par ou pour le compte d'un ou plusieurs Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil seront signés et, par extraits, certifiés par tous les Gérants présents à la réunion.

### **13. Résolutions des associés.**

13.1 Chaque Associé a droit à un (1) vote pour chaque Part Sociale dont il est détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont uniquement valides si elles sont adoptées par les Associés détenant plus que la moitié des Parts Sociales, toutefois si un tel chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société que par un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts (3/4) des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour décider de la dissolution de la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à toutes les conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen équivalent) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8 13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que par une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

13.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. A l'exception des cas où la Loi luxembourgeoise l'exige, aucune condition de quorum sera requise pour passer des résolutions écrites. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées dès que la Société aura reçu les copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par e-mail attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions de l'article 13.8.2, peu importe que tous les Associés aient voté ou non.

### **14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Au moment où la Société a plus que vingt-cinq (25) Associés, au moins une assemblée générale annuelle doit être tenue selon l'article 196 de la Loi de 1915 le premier jeudi du mois de mai et si ce jour tombe sur un jour férié, le prochain jour ouvrable qui suit.

## 15. Distributions sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pourcent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par Résolution des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

**16. Dissolution et liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale conformément à la Loi Luxembourgeoise et à l'article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un (1) Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

## 17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

(c) un genre inclut tous les genres;

(d) (à moins que le contexte ne le requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(e) une "personne" inclut une référence à tout individu, entreprise, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, Etat ou agence d'un Etat ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(f) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi dressés, les parts sociales ont toutes été souscrites par Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l., prédésignée et représentée comme dit ci-dessus.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents livres sterlings (GBP 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1400.

### *Assemblée générale de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée en tant que Gérant de Catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:

- Exeter Europe, LP., une société en commandite (limited partnership) soumise aux droits de Delaware (USA) ayant son siège sociale au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, et immatriculée au registre du Delaware Secretary of State sous le numéro 5610898, agissant par son associé commandité (general partner), Exeter Europe GP, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) soumise au droits de Delaware (USA) ayant son siège sociale au 140 West Germantown Pike, Suite 150, Plymouth Meeting, Pennsylvania 19462, USA, et immatriculée au registre du Delaware Secretary of State sous le numéro 5610896.

3. Les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérant de Catégorie B de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Julien Pierre, né le 22 janvier 1984 à Libramont-Chevigny, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Madame Catherine Baudhuin, née le 31 octobre 1963 à Bruxelles, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par le présent acte, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 3 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/19841. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151437/550.

(150166068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**International Company of Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 142.375.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151539/9.

(150165988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**International Fine Foods S.A., Société Anonyme,**

**(anc. International Fine Foods S.à r.l.).**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, Place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 182.126.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151540/9.

(150166541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**Interworld Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 148.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151542/9.

(150166213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**UFG Vending Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 199.677.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 3 septembre 2015 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg et UFG Private Equity Fund III, L.P. ayant

son siège social à 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Cayman Islands, les 2,000,000 parts sociales de la société sont réparties comme suit:

UFG Private Equity Fund III, L.P., détient 2,000,000 parts sociales d'une valeur nominale de USD 0.01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Christiaan F. van Arkel

*Gérant de catégorie A*

Référence de publication: 2015151841/17.

(150165994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**ICAMAP Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 185.817.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015151546/10.

(150166448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1088 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151554/9.

(150166087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**Immobilière Campus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 57.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015151557/10.

(150166550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**In-Situ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 56.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IN-SITU S.A.

Référence de publication: 2015151559/10.

(150166134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**Subtone Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 164.740.

Le Bilan consolidé au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 309 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Subtone Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Gérant*

Référence de publication: 2015151764/15.

(150165884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**Kamsa Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.677.

—  
RECTIFICATIF

Veillez prendre note que la résolution prise par l'associée unique en date du 28 juillet 2015, dont l'extrait a été déposé sous la référence L150144960, a été annulée et remplacée en date du 28 août 2015 par une nouvelle décision.

Le dépôt déposé sous la référence L150144960 est à remplacer par l'extrait des décisions suivant:

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 août 2015*

La société à responsabilité limitée, KPMG Luxembourg, ayant son siège social à 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B149133, a été nommée comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2014, qui sera tenue en 2015.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Pour mention sincère et conforme

*Pour Kamsa Luxco 1 S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015151585/20.

(150166037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**Kepler Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.157.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151586/10.

(150165960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**JCSS Arrow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.130.

—  
RECTIFICATIF

Veillez prendre note que la résolution prise par l'associée unique en date du 30 juillet 2015, dont l'extrait a été déposé sous la référence L150146120, a été annulée et remplacée en date du 2 septembre 2015 par une nouvelle décision.

Le dépôt déposé sous la référence L150146120 est à remplacer par l'extrait des décisions suivant:

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 2 septembre 2015*

La société à responsabilité limitée, KPMG Luxembourg, ayant son siège social à 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B149133, a été nommée comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2014, qui sera tenue en 2015.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.  
Pour mention sincère et conforme  
*Pour JCSS Arrow S.à r.l.*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015151577/20.

(150166048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**Inter-Commerce-Financing-Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.675.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151564/10.

(150166331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**International Holdings and Investments S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 15.467.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERNATIONAL HOLDINGS AND INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015151566/12.

(150166557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**STM Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 193.604.

---

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du public que le conseil de gérance de la société a décidé le 9 septembre 2015 de transférer le siège social de celle-ci du 40, avenue Monterey, L-2136 Luxembourg au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet au 9 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

*Pour la société*

Van Campen Liem Luxembourg

Référence de publication: 2015151792/16.

(150165924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**STM Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 193.604.

---

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du public que le siège social de l'associé unique de la Société, STM Holdings S.à r.l., a été transféré du 40, avenue Monterey, L-2136 Luxembourg au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet au 9 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

*Pour la société*

Van Campen Liem Luxembourg

Référence de publication: 2015151793/16.

(150166300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**Store Holding Luxembourg, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 154.055.

—  
Nous avons conclu une convention de domiciliation en date du 21 juin 2010.

Nous vous prions de prendre acte ce jour de notre décision de dénoncer le siège social (Rue d'Arlon, 6 à L-8399 Windhof) de la société avec effet immédiat tel que prévu à l'article 5.2 de notre convention de domiciliation.

Windhof, le 9 septembre 2015.

*Pour THE CLOVER*

Eric Jolas / Stéphanie Thiry

*Administrateur-Délégué / Administrateur*

Référence de publication: 2015151794/13.

(150166106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**Tyrol Crystal Assets SPF, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.850.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am vierten September.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, ist erschienen,

Herr Georg Riedel, geboren in Innsbruck (Österreich), am 16. Dezember 1949, wohnhaft in Weissachstraße 28-34, 6330 Kufstein Österreich,

hier vertreten durch Herrn Frédéric Clasen, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht welche vorliegender Urkunde beigelegt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) "Tyrol Crystal Assets SPF " wie folgt zu beurkunden.

**Art. 1. Gesellschaftsname.** Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Tyrol Crystal Assets SPF" (die "Gesellschaft") wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung und insbesondere durch das Gesetz vom 11. Mai 2007 betreffend Verwaltungsgesellschaften für Familienvermögen (société de gestion de patrimoine familial) (das "SPF Gesetz") geregelt.

**Art. 2. Gesellschaftszweck.** Zweck der Gesellschaft, unter Ausschluss jeglicher Gewerbetätigkeit, ist ausschließlich der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Finanzanlagen im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzgarantien sowie Geldmittel und Vermögenswerte jeglicher Art, die auf Konto stehen.

Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Investitionen nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte.

Die Gesellschaft ist befugt sich jeglicher Verfahren und Mittel zu bedienen, um ihre Investitionen effizient zu verwalten und kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks, im Rahmen des SPF Gesetzes, in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Die Gesellschaft kann sich nicht an der Geschäftsführung von Gesellschaften beteiligen, an denen sie eine Beteiligung hält.

**Art. 3. Geschäftsdauer.** Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet.

**Art. 4. Gesellschaftssitz.** Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

**Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf fünfzig tausend Euro (EUR 50.000,00), eingeteilt in fünfzig (50) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je tausend Euro (EUR 1.000,00).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

**Art. 6. Übertragung der Anteile.** Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Die Übertragung von Anteilen auf Dritte bedarf der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Gesellschaftskapitals halten.

Für den Fall, daß ein Gesellschafter die Abtretung seiner Geschäftsanteile oder eines Teils davon an Nichtgesellschafterbeabsichtigt, hat er diesen vorher den übrigen Gesellschaftern nach Maßgabe der nachstehenden Bestimmungen zum Erwerb anzubieten (Aufgriffsrecht). Das Aufgriffsrecht gilt nicht für die Abtretung an leibliche eheliche und leibliche außereheliche Kinder eines Gesellschafters, in Bezug auf letztere, wenn die Vaterschaft nach Maßgabe der anwendbaren gesetzlichen Vorschriften anerkannt oder gerichtlich festgestellt ist, und zwar mit Ausnahme des Falls des Vorversterbens eines Kindes (in welchem Fall die Übertragung an Enkelkinder, die im Übrigen die oben angeführten Voraussetzungen erfüllen, zulässig ist) jeweils nur in Bezug auf Kinder der unmittelbar nachfolgenden Generation (nachfolgend als "Kinder" und jedes einzelne als "Kind" bezeichnet).

Die Mitteilung der beabsichtigten Abtretung eines Geschäftsanteils hat an die Gesellschaft und an sämtliche Gesellschafter mit eingeschriebener Briefsendung zu erfolgen. In der Mitteilung sind der Interessent, die Höhe des zu übertragenden Geschäftsanteils und der Abtretungspreis bekanntzugeben.

Die aufgriffsberechtigten Gesellschafter sind berechtigt, den angebotenen Geschäftsanteil im Verhältnis ihrer Gesellschaftsanteile oder in einem anderen unter ihnen vereinbarten Verhältnis zu übernehmen.

Die Aufgriffsberechtigten haben binnen vier Wochen nach Zugang der Mitteilung zu erklären, ob sie ihr Aufgriffsrecht ausüben. Übt ein Gesellschafter sein Aufgriffsrecht nicht aus, so wächst sein Recht den übrigen aufgriffswilligen Gesellschaftern im Verhältnis ihrer Gesellschaftsanteile zu.

Innerhalb einer weiteren Frist von vierzehn Tagen ab Benachrichtigung durch den abtretungswilligen Gesellschafter, daß ein aufgriffsberechtigter Gesellschafter das Aufgriffsrecht nicht ausübt, haben sich die übrigen Gesellschafter darüber zu erklären, ob sie das Aufgriffsrecht hinsichtlich des Teiles, für den das Aufgriffsrecht gemäß vorstehendem Absatz nicht ausgeübt wurde, ausüben.

Sofern der abtretungswillige Gesellschafter nichts anderes erklärt, kann das Aufgriffsrecht nur hinsichtlich des gesamten Geschäftsanteiles des abtretungswilligen Gesellschafters ausgeübt werden.

Wird das Aufgriffsrecht ausgeübt, so verpflichten sich die aufgreifenden und der abtretungswillige Gesellschafter, binnen zwei Wochen ab Einigung über bzw ab Festsetzung des Abtretungsentgelts, einen Abtretungsvertrag zu schließen.

Mangels Einigung entspricht der Abtretungspreis dem anteiligen Eigenkapital des ausscheidenden Gesellschafters zum letzten Stichtag für den Jahresabschluß vor der Mitteilung gemäß Absatz 3 (drei) dieses Artikels.

Wird das Aufgriffsrecht nicht ausgeübt, ist der abtretungswillige Gesellschafter frei, unter Vorbehalt von der im ersten Absatz dieses Artikels vorgesehene Einwilligung von Gesellschaftern welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Gesellschaftskapitals halten, seinen Geschäftsanteil binnen drei Monaten nach Ablauf der letzten Aufgriffsfrist an den bekanntgegebenen Nichtgesellschafter abzutreten.

Die Übertragung eines Geschäftsanteils oder eines Teils davon an gesetzliche Erben, durch Testament berufene Erben, Vermächtnisnehmer oder sonstige Rechtsnachfolger von Todes wegen, die nicht ein Kind sind, ist unzulässig und unwirksam. Im Falle dass die Geschäftsanteile oder einen Teil davon dennoch, von Todes wegen, an Nicht-Kinder übertragen werden, haben die Kinder das Recht diese Anteile zu erwerben. Mangels Einigung bezüglich des Abtretungspreises, ents-

pricht dieser dem anteiligen Eigenkapital des verstorbenen Gesellschafters zum letzten Stichtag für den Jahresabschluß vor dem Todestag. Üben die Kinder dieses Recht innerhalb einer Frist von achtzehn (18) Monaten nach dem Todestag nicht aus, werden, unter Vorbehalt von der im ersten Absatz dieses Artikels vorgesehene Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Gesellschaftskapitals halten, die Anteile auf die gesetzliche Erben, durch Testament berufene Erben, Vermächtnisnehmer oder sonstige Rechtsnachfolger von Todes wegen übertragen. Die gesetzliche Erben, durch Testament berufene Erben, Vermächtnisnehmer oder sonstige Rechtsnachfolger von Todes wegen, die die obige Zustimmung nicht erhalten und keinen Übernehmer gefunden haben, der die vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt, können die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft verlangen, und zwar drei (3) Monate nach einer Inverzugsetzung, die den Geschäftsführern durch Gerichtsvollzieher zugestellt und den Gesellschaftern durch Einschreibebrief zur Kenntnis gebracht werden. Innerhalb der besagten Frist von drei (3) Monaten können die Anteile des Verstorbenen jedoch entweder durch die Gesellschafter erworben werden, oder durch einen von ihnen akzeptierten Dritten, oder durch die Gesellschaft selbst, wenn sie die Bedingungen erfüllt, die an den Erwerb eigener Anteile durch eine Gesellschaft vom Gesetz gestellt werden. Der Rückkaufspreis der Geschäftsanteile wird in diesem Fall auf der Grundlage der Durchschnittsbilanz der drei (3) letzten Jahren, bzw., wenn die Gesellschaft noch keine drei (3) Geschäftsjahre tätig ist, auf der Grundlage der Bilanz des letzten oder der letzten beiden Jahren berechnet. Wenn kein Gewinn ausgeschüttet worden ist, oder wenn keine Einigung über die Grundlagen der Berechnung des Rückkaufspreises zu Stande kommt, wird der Rückkaufspreis bei Uneinigkeit gerichtlich festgesetzt.

Die Anteile können ausschließlich von berechtigten Anlegern im Sinne von Artikel 3 des SPF Gesetzes gehalten werden.

**Art. 7. Geschäftsführung.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Jedoch, falls dies in einer Geschäftsordnung der Gesellschaft vorgesehen ist, ist einen Beschluss der Gesellschafter für alle Entscheidungen von grundsätzlicher Art oder von wesentlicher finanzieller Bedeutung für die Gesellschaft erforderlich.

Die Gesellschafter regeln in diesem Fall in der Geschäftsordnung einen Katalog zustimmungspflichtiger Geschäfte für Maßnahmen der Geschäftsführung, die Entscheidungen von grundsätzlicher Art oder von wesentlicher finanzieller Bedeutung für die Gesellschaft darstellen.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Die Generalversammlung der Gesellschafter kann Geschäftsführer zwei verschiedener Klassen ernennen; Geschäftsführer der Klasse A und Geschäftsführer der Klasse B.

Die Klassifizierung und Ernennung der Geschäftsführer muss im Sitzungsprotokoll der betreffenden Generalversammlung der Gesellschafter festgehalten werden und die Geschäftsführer müssen entsprechend der angehörnden Klasse identifiziert werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung. Die Geschäftsführung kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden der Geschäftsführung bestimmen welche die Sitzungen der Geschäftsführung leitet. Falls die Generalversammlung Geschäftsführer der Klasse A und der Klasse B ernannt hat, kann die Geschäftsführung der Vorsitzende nur unter den Geschäftsführer der Klasse A bestimmen. Der Vorsitzende kann zu jeder Zeit eine Sitzung der Geschäftsführung unter Angabe der Tagesordnung einberufen. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vo-

rher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Die Geschäftsführung ist nur tagungs- und beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist und, falls die Generalversammlung Geschäftsführer der Klasse A und der Klasse B ernannt hat, wenn mindestens einen Geschäftsführer der Klasse A anwesend oder vertreten ist.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst wobei, falls die Generalversammlung Geschäftsführer der Klasse A und der Klasse B ernannt hat, dieser Mehrheit mindestens ein Geschäftsführer der Klasse A angehören muss. Im Falle einer Pattsituation ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden der Sitzung oder, in seiner Abwesenheit, von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per E-Mail, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Jedoch, falls die Generalversammlung Geschäftsführer der Klasse A und der Klasse B ernannt hat, wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift von einem Geschäftsführer der Klasse A oder durch die gemeinsame Unterschrift von einem Geschäftsführer der Klasse A und einem Geschäftsführer der Klasse B gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung bevollmächtigten Personen, gebunden.

**Art. 8. Haftung der Geschäftsführung.** Die Geschäftsführer sind für Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden. Die Begriffe „Klage“, „Streitsache“, „Prozess“ oder „Verfahren“ finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) und die Begriffe „Verbindlichkeit“ und „Ausgaben“ beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

(i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;

(ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; oder

(iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die der Geschäftsführer oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltene berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, sollen von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden, welcher den benannten Betrag zurückzuzahlen hat, wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

**Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter.** Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

**Art. 10. Gesellschafterversammlungen.** Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Briefs übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die zu fassenden Beschlüsse werden sodann auch in diesem Fall von den Gesellschaftern getroffen welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) fünfundsiebzig Prozent (75%) des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer juristischen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

**Art. 11. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2015 enden.

**Art. 12. Jahresabschluss.** Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

**Art. 13. Gewinnverwendung.** Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragene Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragene Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

**Art. 14. Auflösung.** Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.

**Art. 15. Alleingesellschafter.** Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.

**Art. 16. Anwendbares Recht.** Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelte Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes, insbesondere des SPF Gesetzes.

#### *Zeichnung und Zahlung*

Nach dem die erschienene Partei die Gründungssatzung erstellt hat, hat sie das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt eingezahlt und gezeichnet:

Einzahler	Zahl der Geschäftsanteile	Einzahlungspreis (EUR)
Herr Georg Riedel .....	50	EUR 50.000,00
Summe .....	50	EUR 50.000,00

Ein Beleg für die vollständige Einzahlung der Geschäftsanteile wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

#### *Kosten*

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Gesellschaftsgründung entstehen, werden auf ungefähr EUR 1.600,- geschätzt.

#### *Außerordentliche Beschlüsse des Gesellschafters*

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der Alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Sitz der Gesellschaft ist in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.
2. Ernennung der Geschäftsführer der Gesellschaft:

a. Laetizia Riedel-Röthlisberger, geboren am 9. August 1974 in Wien, Österreich, wohnhaft in Rotfluhstrasse 45, 8702 Zollikon, Schweiz wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Klasse A der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt; und

b. José Luís Monteiro Correia, geboren am 4. Oktober 1971 in Palmeira Braga, Portugal, wohnhaft in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Klasse B der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei die dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. CLASEN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 7 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/28451. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG -Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 10. September 2015.

Référence de publication: 2015151811/295.

(150166558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

#### **Investimmo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015151567/10.

(150166657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

#### **IRACO, Comptoir d'Importations, Représentations et Agences, Société Anonyme.**

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 6.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IRACO S.A. Luxembourg

Référence de publication: 2015151571/10.

(150166045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.



**ISTC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151572/9.

(150166010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**Ivad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 138.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151573/9.

(150166320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**RIG Investments S.à r.l. S.P.F., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 132.152.

## EXTRAIT

En date du 10 septembre 2015, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1) Les démissions de M. Jean-Marc McLean et de Mme Virginia Strelen en tant que gérants de la Société sont acceptées avec effet au 31 juillet 2015

2) Les nominations de Mme Barbara Neuerburg et de Mme Shira Becker-Alon, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, en tant que gérants sont acceptées avec effet au 31 juillet 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015151737/16.

(150166525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**TEIF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 943.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151821/10.

(150166477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**Tengizchevroil Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.866.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 Septembre 2015.

TENGIZCHEVROIL FINANCE COMPANY S.à r.l.

TMF Luxembourg S.A.

*Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2015151823/14.

(150165959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**TAM INVESTMENTS Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 184.129.

---

Dans le cadre de l'exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous avons le regret de vous informer de notre décision de déposer, avec effet immédiat de commissaire aux comptes de votre société.

Strassen, le 01/09/2015.

Fiduciaire Intercommunautaire S.à R.L.

Référence de publication: 2015151816/11.

(150166115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**TAM INVESTMENTS Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 184.129.

---

La société Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.

130, Route d'Arlon

L-8008 STRASSEN

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67 480

Ici représentée par Monsieur Cornet Jean (p/o Madame LERBS Kahrien)

Dénonce le contrat de domiciliation avec

La société TAM INVESTMENTS Luxembourg S.A.

130, Route d'Arlon

L-8008 STRASSEN

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 184129

Avec date d'effet le 01/09/2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Irtercommurautaire S. à R.L.

M. Corret Jean

P/o Mme LERBS Kahrier

Référence de publication: 2015151817/21.

(150166406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**Sider Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 59.453.

---

Il résulte d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 10 septembre 2015 que Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, Administrateur de sociétés, née le 28/09/1962 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée, avec effet immédiat, au poste d'Administrateur de la Société, en remplacement de Madame Annie SWETENHAM, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

SG AUDITS.à.r.l.

Référence de publication: 2015151779/14.

(150166474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**Sheen Asia Enterprise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 57.968.

L'an deux mille quinze, le vingt et un août.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, «SHEEN ASIA ENTERPRISE S.A.», ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57.968, constituée suivant acte en date du 24 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 243 du 20 mai 1997 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 28 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 75 du 30 janvier 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Flora GIBERT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui exerce également les fonctions de scrutateur,

et désigne comme secrétaire Cheryl GESCHWIND, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision de la dissolution et de la mise en liquidation volontaire de la Société.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.
3. Nomination d'un liquidateur.
4. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la procédure de liquidation.
5. Instructions au liquidateur de réaliser aux mieux tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de nommer en tant que liquidateur de la Société, la «Société de Conseil d'Etude et de Gestion aux Industriels et aux Particuliers», en abrégé «SCEGIP», ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.683.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée générale décide de charger le liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, C. GESCHWIND et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 25 août 2015. 1LAC / 2015 / 27029. Reçu douze euros € 12,-

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151777/72.

(150166545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**SGBT Financing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 154.117.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 4 septembre 2015.*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 4 septembre 2015, que le mandat de Monsieur Yves CACCLIN en tant que Président du Conseil d'Administration et Administrateur ainsi que les mandats de Monsieur Thierry BODSON et de Monsieur Jean-Patrick TRAN PHAT en tant qu'Administrateurs de la Société ont été renouvelés avec effet au 11 mai 2015 pour une période de six ans à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

SGBT FINANCING S.A.

Référence de publication: 2015151776/16.

(150166289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**Saxa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.487.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 09 septembre 2015*

Le Conseil d'Administration prend note de la démission avec effet immédiat de Madame Luisella MORESCHI de ses fonctions d'administrateur.

Le Conseil d'Administration décide de nommer en remplacement aux fonctions d'administrateur Monsieur Marc BO-DELET, né le 07 novembre 1965 à Ixelles (Belgique) et demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Cette nomination fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 09 septembre 2015.

*Pour SAXA S.A.*

Signature

Référence de publication: 2015151770/18.

(150166285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**Sweeper Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 98.550,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151765/10.

(150166275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**Soft Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5550 Luxembourg, 22, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 199.833.

**STATUTS**

L'an deux mille quinze, le trente-et-un août.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

a comparu:

Monsieur Pascal MAURAY, chef de projet, demeurant à F-57570 Rodemack, 5, rue Edouard Fortuné de Bade (France).

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra procéder au développement, l'acquisition, l'exploitation, la vente et la distribution de droits intellectuels relatifs à des logiciels au sens de la Loi du 22 mai 2009. Elle réalisera son objet directement ou par le biais de participations dans d'autres sociétés ou des accords de coopération. La Société pourra réaliser son objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra développer toute autre activité industrielle, commerciale, ou immobilière susceptible de contribuer à la réalisation de son objet principal et dans ce cadre, elle pourra s'intéresser à la constitution, gestion et financement, sous quelque forme que ce soit, d'autres entreprises. Tout ceci pour autant que la société qualifiera comme une société de participations financières.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut apporter toutes prestations de services aux entreprises dans le domaine de secrétariat de sociétés et mise à disposition des administrateurs et des consultants.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «Soft Services Luxembourg S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Remich. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125.- EUR) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 9.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Du bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les dispositions légales s'appliqueront.

#### *Souscription et libération*

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Pascal MAURAY, prénommé et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2016.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille cent euros (1.100.- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-5550 Remich, 22, rue de Macher.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Pascal MAURAY, prénommé.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

*Déclaration*

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> février 2010, être PAGE 7 le bénéficiaire réel et final de la société ci-dessus et certifie que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Remich, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MAURAY, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7493. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151758/122.

(150165909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**Uerda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 174.115.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015151840/14.

(150166167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**3i International Services plc - Succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 140.981.

Les comptes annuels de la société mère, 3i International Services plc au 31 Mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

*Gérant*

Référence de publication: 2015151881/12.

(150165955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**atHome Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.663.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 11/09/2015.

Référence de publication: 2015151888/10.

(150167305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**Adamed Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.021.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 20 août 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2015151903/13.

(150167034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**Air Newco 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 194.893.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151904/10.

(150167177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**Swenen Achitecture & Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Bureau d'études et d'architectures ABC).**

Siège social: L-4437 Soleuvre, 195-197, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 129.118.

---

L'an deux mil quinze, le vingt-et-uni. me jour de juillet.

Pardevant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société à responsabilité limitée

Bureau d'études et d'architectures ABC

une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à STEINFORT, 68, Rue de Koerich,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.118,

constituée en date du 9 mai 2007, suivant un acte reçu par Maître Georges D'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 août 2007, numéro 1.662, page 79.733.

A comparu:

Monsieur Damien Swenen, né le 10 février 1977 à Liège (Belgique), demeurant à B-6792 Rachecourt, Rue Basse numéro 67.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:



L'associé unique détient l'ensemble des parts sociales dans le capital social de la société et renonçant aux formalités de convocation, la partie comparante en sa qualité d'associé unique de ladite société a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en «SWENEN, Architecture & Design».

*Deuxième résolution*

Par conséquent et afin de refléter la décision ci-avant prise, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de «SWENEN, Architecture & Design» SARL».

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-4437 Soleuvre, 195-197, Rue de Différdange

*Quatrième résolution*

Par conséquent et afin de refléter la décision ci-avant prise, l'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts afin de lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Sanem. Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés»

*Déclaration en matière de blanchiment*

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (EUR 1,300.-). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signés: D. SWENEN, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/16733. Reçu soixante-quinze euros 75.-

*Le Receveur (signé): THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151964/58.

(150166892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

**GMD Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 199.849.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of the month of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- Mr Pier Domenico Gallo, born on 4 May 1939 in Cossano Belbo, Italy, residing professionally at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Menico Mattiello, born on 21 August 1983 in Naples, Italy, residing professionally at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Salvatore Desiderio, born on 29 October 1976 in Pompei, Italy, residing professionally at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Martin Rutledge, born on 29 June 1950 in Antrim, Northern Ireland, United Kingdom, residing at 8, rue des Romains, L-4974 Dippach, Grand Duchy of Luxembourg;

all represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, pursuant to four proxies dated respectively 17 August 2015, 12 August 2015, 13 August 2015 and 13 August 2015, which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the name "GMD Partners S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association, any Shareholders' Arrangement (as defined hereafter) and Luxembourg law.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner in, creation, development, licensing or sublicensing of, any trademarks or other intellectual property rights of any nature and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at one million one hundred thousand euro (€1,100,000) divided into one million one hundred thousand shares (1,100,000) with a par value of one euro (€1) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

From time to time shareholders may between themselves enter into any arrangement or agreement relating to the Company (a "Shareholders' Arrangement"). The Company shall sign any Shareholders' Arrangement for acknowledgment purposes.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers the joint signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any manager or by the board of managers, as applicable.

**Art. 8. Liability of the managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital; if such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) however, decisions concerning the amendment of these articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the third Wednesday of the month of June at 11:00 am (CET) of each year at such place as shall be indicated in the convening notice for the meeting. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting year.** The accounting year begins on the first day of January of each year and ends on last day of December of the same year.

**Art. 12. Financial statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by

profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of the shareholders in writing or at a general meeting, in accordance with the terms of any Shareholders' Arrangement.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of the shareholders in writing or at a general meeting and in accordance with the terms of any Shareholders' Arrangement. The shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915"); in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the Law of 1915 are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** All matters not governed by these articles of association and the terms of any Shareholders' Arrangement shall be determined in accordance with the Law of 1915.

In case of divergence between these articles of association and the terms of any Shareholders' Arrangement, such Shareholders' Arrangement (if any) shall prevail among the shareholders that are parties thereto.

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on December 31, 2016.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Subscriber	Number of shares	Subscribed capital
1) Mr Pier Domenico Gallo . . . . .	440,000	€ 440,000
2) Mr Menico Mattiello . . . . .	440,000	€ 440,000
3) Mr Salvatore Desiderio . . . . .	110,000	€ 110,000
4) Mr Martin Rutledge . . . . .	110,000	€ 110,000
Total . . . . .	1,100,000	€ 1,100,000

Evidence of all such payments has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand three hundred Euros (€ 2,300.-).

#### *Extraordinary general meeting*

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
  - Mr Pier Domenico Gallo, company director, residing professionally at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
  - Mr Menico Mattiello, company director, residing professionally at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
  - Mr Salvatore Desiderio, accountant, residing professionally at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - Mr Alberto Berdusco, Avocat, residing professionally at 20, rue Charles Bernhoeft, L-1240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois d'août.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- M Pier Domenico Gallo, né le 4 mai 1939 à Cossano Belbo, Italie, résidant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M Menico Mattiello, né le 21 août 1983 à Naples, Italie, résidant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M Salvatore Desiderio, né le 29 octobre 1976 à Pompei, Italie, résidant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mr Martin Rutledge, né le 29 juin 1950 à Antrim, Irlande du Nord, Royaume Uni, résidant au 8, rue des Romains, L-4974 Dippach, Grand-Duché de Luxembourg;

tous représentés par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu quatre procurations datées respectivement du 17 août 2015, 12 août 2015, 13 août 2015 et 13 août 2015, qui resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensembles avec le présent acte.

Lequel comparant agissant ès-qualité a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "GMD Partners S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts, par tout Pacte d'Associé (tel que défini ci-après) et par le droit luxembourgeois.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit dans le développement, la licence ou sous-licence de toutes marques ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million cent mille euro (€1.100.000) divisé en un million cent mille (1.100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€1) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Les associés pourront conclure entre eux tout accord ou convention relative à la Société (un «Pacte d'Associés»). La Société sera signataire du Pacte d'Associés aux fins d'information.

**Art. 6. Cession de parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopieur ou courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

La Société sera valablement engagée par la signature individuelle en cas de gérant unique, et par la signature conjointe de deux gérants en cas de pluralité de gérants. En tout état de cause la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par tout gérant ou par le conseil de gérance, selon le cas.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée valablement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite valablement adoptée (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins qu'il n'en soit disposé autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social; si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée; (ii) cependant, des décisions concernant des modifications des présents statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés une assemblée générale annuelle des associés sera tenue le troisième mercredi du mois de juin chaque année à 11 heures en tel lieu qu'il sera indiqué dans la convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant le plus proche.

**Art. 11. Année sociale.** L'année sociale commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise par les associés par écrit ou en assemblée générale, et conformément aux stipulations de tout Pacte d'Associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision écrite des associés ou prise en assemblée générale et conformément aux stipulations de tout Pacte d'Associés. Les associés peuvent décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»); dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi de 1915 sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts et les stipulations de tout Pacte d'Associés sera réglé conformément à la Loi de 1915.

En cas de divergences entre les présents statuts et les stipulations de tout Pacte d'Associés, le Pacte d'Associé (s'il en est) prévaudra entre les associés qui y sont parties.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, les parties comparantes ont souscrit le nombre de parts et payé en espèces les montants repris ci-après:

Associé	Nombre de parts	Capital souscrit
1) Mr Pier Domenico Gallo . . . . .	440,000	€ 440,000
2) Mr Menico Mattiello . . . . .	440,000	€ 440,000
3) Mr Salvatore Desiderio . . . . .	110,000	€ 110,000
4) Mr Martin Rutledge . . . . .	110,000	€ 110,000
Total . . . . .	1,100,000	€ 1,100,000

Preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ deux mille trois cents Euros (2.300.- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- M Pier Domenico Gallo, administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M Menico Mattiello, administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M Salvatore Desiderio, expert-comptable, résidant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M Alberto Berdusco, Avocat, résidant professionnellement au 20, rue Charles Bernhoeft, L-1240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27325. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151496/354.

(150166524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**Ivad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 138.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151574/9.

(150166572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**Sax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 6-8, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 43.580.

*Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015*

En application de la loi du 28 juillet 2014, le conseil d'administration décide de nommer pour une durée indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015, Maître Arsène KRONSHAGEN, Avocat à la Cour, 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, en tant que dépositaire des actions au porteur émises par la Société.

La présente nomination pourra être révoquée pour juste motif ou sans motif.

Certifié sincère et conforme

*Pour SAX S.A.*

Signature

Référence de publication: 2015151769/15.

(150166232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**Atlantic Iron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.100,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.032.

*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 20 août 2015*

En date du 20 août 2015, l'associé unique d'Atlantic Iron S.à r.l. («la Société») a pris la résolution suivante:

- D'accepter la démission de Monsieur Sergio Augusto Freitas Sampaio en tant que Gérant A de la Société avec effet au 20 août 2015;

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015151922/16.

(150167178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---